

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*****SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

Le cinq juin deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 28 mai 2026**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

Absent non excusé : M GROS Cyril

Secrétaire de séance : MME MICHEL Sibylle

N° 31/2026**ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS
POUR LES SENATORIALES (1 000 HABITANTS ET PLUS)**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

M. le maire précise que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral et à l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2026, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants,

M. le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme CONSTANT Michèle, M VOLLE Jean-Luc, Mme MICHEL Sibylle et M MALOSSE Jean-Régis.

La présidence du bureau est assurée par ses soins,

Après un appel à candidature, la liste de candidats remise au maire est la suivante :

Liste « *LABEGUDE DANS LA CONTINUE* »

TITULAIRES

M PONTHER Jean-Yves
Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie
M DURAND Gérald

SUPPLEANTS

Mme GRASSET Geneviève
M BESSON Jonathan
Mme SUCHON Emilie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- M PONTHER Jean-Yves
- Mme BERNARD-MARTINEZ Nathalie
- M DURAND Gérald

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Mme GRASSET Geneviève
- M BESSON Jonathan
- Mme SUCHON Emilie

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste dressée par Monsieur le maire.

Fait et délibéré à Labégude, le 5 juin 2026.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,
PONTHER Jean-Yves

La secrétaire de séance,
MICHEL Sibylle

